



RESTAURATION SCOLAIRE 2025/2026

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Au cours de son conseil municipal du 9 juillet la municipalité a choisi de prolonger le contrat de prestation de fournitures de repas avec la société API restauration qui donne toute satisfaction dans la qualité de ses menus.

Pour les découvrir c'est ici : <https://www.api-restauration.com/restauration-scolaire/>

Les menus sont à consulter sur le site de la commune, sur intramuros rubrique scolarité mais également sur le portail web d'API « C'est prêt » ; vous y trouverez aussi les ingrédients et allergènes potentiels présents dans les plats.

Ce renouvellement de marché s'effectue dans les mêmes conditions mais avec une augmentation du prix du repas livré. Le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter cette hausse sur les Charmeillais mais de relever la participation des familles extérieures.

A compter du 1 septembre 2025 les tarifs sont les suivants :

	Charmeillais	Extérieurs
Enfants	3,92 €	4,30 €

Si votre enfant était déjà scolarisé à Charmeil le règlement intérieur n'a pas changé ; n'oubliez pas de signaler toutes modifications sur votre situation familiale (allergies, changement de mail, ...) **au plus tard le 25 août 2025.**

Je vous rappelle que le nouveau mode de commande des repas nous impose de disposer des effectifs une semaine à l'avance, pensez bien à **retourner votre fiche de présence mensuelle dans les délais.** Par ailleurs, toute modification de présence de votre enfant, ajout ou suppression, devra être signalée 72h à l'avance afin d'éviter la facturation des repas commandés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,



F. GONZALES